

Festipon, le festival japonais en ligne pour les collégiens et les lycéens de France

Présentation du projet et modalités de participation

Paris, février 2025

Section de langue japonaise de la Maison de la culture du Japon à Paris – Fondation du Japon

1. Objectifs :

Nous proposons à l'attention des collégien(ne)s et des lycéen(ne)s de France étudiant le japonais un festival en ligne autour de la langue japonaise. Outre la mise en application des compétences linguistiques acquises en classe, il s'agit d'une opportunité pour les élèves d'exprimer leur créativité sous différentes formes (dessin, lecture à voix haute, éloquence, jeu d'acteur, etc.), tout en développant leur intérêt pour l'apprentissage du japonais et en élargissant leurs connaissances de la culture japonaise.

2. Organisation du festival :

- (1) Tous les détails concernant Festipon, incluant la présentation de chaque catégorie et les modalités de participation, seront publiés sur un site Internet consacré à l'évènement. La participation s'effectue en se rendant sur la page de la catégorie souhaitée et en y déposant directement sa création ou un lien vers celle-ci et les documents d'inscription dûment complétés.
- (2) Chaque catégorie est encadrée par des règles propres et précises. Il est important de bien s'en imprégner avant de candidater.
- (3) Une fois les inscriptions closes, l'équipe de la MCJP et le comité de l'évènement sélectionneront les œuvres qui seront montrées lors de la présentation finale.
- (4) La présentation finale sera organisée en ligne et ouverte à tous les participants, et consistera en une présentation des œuvres sélectionnées.
- (5) Les œuvres participantes seront toutes publiées et accessibles via le site de Festipon une fois les inscriptions closes. Elles seront présentées par catégories, et affichées dans l'ordre d'arrivée des candidatures. Les œuvres lauréates seront en outre montrées lors de la grande présentation en ligne.
- (6) Tous les participants recevront un prix, et les créateurs des œuvres sélectionnées recevront un prix spécial.
- (7) Un prix sera en outre décerné à l'œuvre de chaque catégorie ayant reçu le plus de votes sur la page consacrée du site de Festipon pendant la période du 15 avril au 15 mai.

3. Participants :

Il est possible de proposer une œuvre à titre individuel ou en groupe. La personne participant en solo ou une personne représentant le groupe doit impérativement être un(e) élève étudiant le japonais dans un établissement scolaire du secondaire français (collège-lycée). Il n'est pas nécessaire que tous les membres du groupe soient japonais.

4. Documents à fournir lors de l'inscription (en plus de l'œuvre) :

- (1) Formulaire d'inscription : à remplir directement depuis la page consacrée à chaque catégorie.
- (2) Autorisation d'utilisation de l'œuvre et de l'image (signature du participant et du représentant légal, si mineur).

5. Précisions importantes :

- (1) Les participants hébergeront leur œuvre sur leur compte YouTube, et postuleront en inscrivant le lien URL de celle-ci dans le formulaire d'inscription. Les personnes ne pouvant ou ne souhaitant pas utiliser YouTube sont invitées à nous consulter par courriel sur les modalités d'envoi de leur vidéo après envoi du formulaire d'inscription.
- (2) Les œuvres étant destinées à être publiées sur le site de Festipon, nous remercions les participants de les laisser en accès libre sur YouTube pendant au moins un an (jusqu'à la prochaine édition de Festipon) dans la mesure du possible. Dans le cas contraire, merci de nous prévenir expressément.
- (3) Un courriel de confirmation vous sera automatiquement expédié à réception de vos documents et vidéos de participation. Si vous ne le recevez pas (il est possible qu'il soit redirigé dans les courriers indésirables), n'hésitez pas à réessayer d'envoyer votre candidature ou à nous écrire à l'adresse de contact ci-dessous.

6. Contact : festipon@mcjp.fr

(1) Dessine la mascotte de ta classe de japonais !

Dessinez une mascotte (ゆるキャラ) pour votre classe de japonais, à laquelle vous joindrez une vidéo en japonais expliquant les raisons de l'apparence que vous avez imaginée. Une seule mascotte par candidature !

Règles :

- ① La vidéo ne doit pas dépasser 5 minutes.
- ② Les explications de la vidéo doivent être intégralement en japonais. Elles sont données en montrant l'illustration de la mascotte.
- ③ La vidéo ne doit pas laisser apparaître d'autres éléments que la personne/les membres du groupe participant et l'illustration de la mascotte.
- ④ Aucune musique et aucun effet sonore ne doivent être utilisés dans la vidéo.
- ⑤ La mascotte doit être un « personnage » (キャラクター), mais peut prendre n'importe quel aspect.
- ⑥ La mascotte doit être une création originale à 100%, dessinée soit à la main, soit à l'aide d'un outil informatique.
- ⑦ Dans le cas d'un dessin original à la main, un scan ou une photo de celui-ci fera office de document officiel de participation (à joindre à la vidéo explicative au format PDF). Dans le cas d'un dessin numérique, envoyez-nous le fichier original au format PDF.
- ⑧ Les œuvres candidates doivent être nommées comme suit : [N° catégorie] [Nom de votre groupe]
→ Pour la présente catégorie, remplacez [N° catégorie] par 1.
- ⑨ Une courte présentation en français de la mascotte et de ses attributs doit être incluse dans le formulaire d'inscription.